

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2019

✎ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le Budget Rectificatif n°1 de l'exercice 2019.**

Ce BR acte la suppression des deux budgets annexes du Centre de Formation des Apprentis et du Service Inter établissement de Gestion du Domaine Universitaire qui conservent toutefois leur statut de service à comptabilité distincte. Une instruction de la Direction Générale des Finances Publiques de décembre 2018 limite strictement la notion de budget annexe aux seules hypothèses suivantes : pour les services d'activités industrielles et commerciales, pour les fondations universitaires et pour l'immobilier. Le CFA et le SIGDU conservent cependant le suivi de leur propre résultat et de leurs réserves.

Ce BR1 s'inscrit dans le calendrier budgétaire 2019 qui prévoit 2 budgets rectificatifs. Le BR1 a été précédé d'un dialogue infra annuel obligatoire avec tous les Centres de Responsabilité Budgétaire ; le BR 2 qui interviendra en même temps que le BI 2020 sera exclusivement consacré à la déprogrammation des opérations pluriannuelles afin qu'il n'y ait pas de rupture dans l'exécution des contrats.

Ce BR1 enregistre une très forte augmentation de l'enveloppe « Masse salariale » (hors crédits fléchés et crédits des composantes). Cette augmentation s'explique par l'ajustement du scénario optimiste du Budget Initial basé sur une analyse de l'évolution des Equivalent Temps Plein telle qu'observée sur les exercices antérieurs. Elle s'explique aussi par la hausse des heures complémentaires liées aux parcours adaptés financés par des moyens complémentaires Parcoursup (+ 61 506 €)

En effet, au vu des informations RH à notre disposition, a été revue à la hausse l'hypothèse des ETP Enseignants à la rentrée 2019. Le BI partait d'une hypothèse de - 8 ETP sur septembre décembre 2019 se basant sur des situations de promotion/mutation, de détachement/disponibilité ou de retraites inattendues qui finalement ne se concrétisent pas. L'hypothèse retenue au BR1 est de - 5 ETP. Combiné à l'absence de départs sur les 8 premiers mois de l'exercice, cela correspond à une augmentation de 465 288 € sur le poste « Titulaires enseignants ».

Le postes titulaires BIATSS enregistre quant à lui une augmentation de 108 086 € (partiellement compensée par une diminution de la ligne contractuels Biatss de - 76 521 €).

Ce BR1 est également l'occasion de reprogrammer les crédits CVEC délégués en 2018 mais finalement non consommés. Au total 84 705.02 € ont été reprogrammés sur l'exercice 2019 et intégralement affectés à l'opération d'investissement « Petites Folies » estimée à 170 000 €.

Dans le cadre des dialogues infra annuels, il a été procédé aux principaux ajustements suivants :

- Une enveloppe de 15 000 € a été positionnée pour les frais nécessaires à l'organisation de l'anniversaire des 50 ans d'UBM.

- SCD : augmentation des crédits ouverts de 26 000 € pour finaliser notamment l'opération de sauvegarde des thèses du 10^{ème} étage de la BU Lettres.
- Accompagnement de la formation et vie universitaire : financement du passage de mi-temps à un temps complet d'assistante sociale afin d'accompagner socialement les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que les stagiaires FTLV. Le BR acte également l'augmentation des recrutements de tuteurs pour la semaine de rentrée 2019.
- Augmentation des charges incompressibles: + 47 000 € de charges d'électricité et + 7 000 € d'eau.
 - o Augmentation de certaines opérations d'investissement et notamment du projet CLEFF avec une augmentation de 470 000 € de l'opération de réhabilitation du DEFLE (financés sur ressources propres) faisant passer l'opération de 6 100 000 € à 6 570 000 €

L'attention du CA a été attirée sur le fait que ce BR 1 ne prenait pas en compte à ce stade l'augmentation probable de la tranche 2 de l'opération Campus sur la partie des travaux financés sur ressources propres (Bâtiment J, Accueil et Administration). Les dernières projections faisaient état d'une hausse potentielle de 930 000 à 1 430 000 €. Cet ajustement sera acté au BR2 après que soit intervenue la mise au point qui se déroule actuellement avec le titulaire du groupement.

La soutenabilité du financement de toutes ces augmentations de dépenses est assurée par une augmentation des recettes au premier rang desquelles la Subvention pour Charge de Service Public. Cette dernière s'élève à 79 290 285 € (+ 500 107 € par rapport au BI). L'établissement s'est ainsi vu notifier notamment une enveloppe complémentaire de 30 000 € dans le cadre du dispositif « Bienvenue en France » et 183 392 € dans le cadre de la loi ORE. 13 333 € complètent ce financement pour des ouvertures de places supplémentaires à la rentrée 2019.

Cette subvention est un paramètre très important de l'équilibre budgétaire et le rythme de délégation du Ministère en cours d'année est préjudiciable à la sincérité de la construction budgétaire.

Au niveau des principaux agrégats, en matière de comptabilité budgétaire, le solde budgétaire, qui se calcule par différence entre les encaissements (recettes) et les décaissements (crédits de paiement) prévus sur l'année, traduit un prélèvement sur la trésorerie de 7 191 339.61 € Ce prélèvement impacte surtout la trésorerie fléchée à hauteur de 5 140 873.37 € et dans une moindre mesure la trésorerie globalisée pour 2 042 466.24 €

En matière de comptabilité générale, la section de fonctionnement dégage un excédent de 340 841.34 € :

- 202 008.34 € pour UBM (+ 2 007.66 €)
- 135 833 € pour le SIGDU (- 9 167 €)
- 3 000 € pour le CFA (+ 3 000 €)

La CAF augmente de 172 862.66 € en grande partie du fait de la réactualisation de la dotation nette d'amortissement pour tenir compte des données du compte financier 2018. Ainsi la prévision de neutralisation des investissements a été diminuée de 155 422 € (les investissements étant de plus en plus financés sur ressources propres). Même si cela a un impact négatif sur les recettes de fonctionnement de l'établissement, cela accroît par symétrie la capacité d'autofinancement de l'établissement.

En terme d'analyse de soutenabilité, après BR1, le niveau final de trésorerie au 31/12/2019 est estimé à 12 753 763.89 €. Le niveau initial au 01/01/2019 s'élevait à 19 945 103.28 €. Durant

les 5 premiers mois de 2019, la trésorerie de l'établissement n'est jamais passée en deçà de 18 Millions.

Le fonds de roulement mobilisable (hors CFA et SIGDU) calculé par l'ordonnateur s'élevait à 2 999 138.46 € au compte financier 2018. De cette estimation, il convient de déduire les ajustements du BR1 pour abonder, sur ressources propres, le montant total de certaines opérations de travaux (+ 470 000 € pour le DEFLE et + 50 000 € pour la chaufferie lettres 2). Le fonds de roulement n'est plus mobilisable à ce stade sans nouvel arbitrage des travaux à réaliser sur ressources propres dans les exercices ultérieurs.

✎ Le Conseil d'Administration a validé (3 Abstentions / 5 Contre / 24 Pour) une dérogation au cadre fixé par une précédente délibération relative aux agents non titulaires enseignants pour autoriser la CDIisation de 3 contractuels enseignants et le renouvellement au-delà de la 5^{ème} année de 2 contractuels enseignants.

L'Université Bordeaux Montaigne se trouve une nouvelle fois dans la situation d'annoncer des fins de contrat à des personnels enseignants ayant exercé durant 5 ans leurs fonctions dans l'établissement.

En application des critères suivants - difficultés de recrutement observées dans certaines disciplines, impossibilité de couvrir des besoins très spécifiques par un enseignant titulaire, existence de volumes horaires annuels d'enseignement supérieurs à 300 heures -, il est proposé de « CDIser » au 1er septembre 2020 à titre dérogatoire 3 enseignants recrutés en contrats CDD LRU (sur les 10 CDD LRU arrivant à terme au 31/08/2019), et de prolonger pour un an deux autres enseignantes dans la même situation.

✎ Le Conseil d'Administration a validé (4 Abstentions / 9 Contre / 19 Pour) une dérogation au cadre fixé par une précédente délibération relative aux agents non titulaires BIATS pour autoriser, à l'issue du contrat en cours, la CDIisation de 3 contractuels administratifs financés sur un projet de recherche.

L'Université Bordeaux Montaigne, par délibération de son conseil d'administration en date du 10 juillet 2015, a considéré que, pour les agents contractuels recrutés sur le budget de la Recherche, et compte tenu du caractère non pérenne des financements, ce type de contrat n'ouvrait pas droit à CDIisation. Il ne peut s'agir que d'engagements temporaires dont la durée totale ne peut en aucun cas atteindre 6 ans.

Cependant, trois agents détiennent actuellement des durées de contrats cumulés qui dépassent, ou vont dépasser les 6 ans ; il est proposé de les CDIser, et de provisionner les indemnités de licenciement sur les différentes sources de financement concernées.

✎ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une modification de la délibération relative aux chargés de cours consistant à supprimer la référence à une durée maximale d'inscription en thèse pour pouvoir être recruté en tant que chargé de cours.

Confrontée à des difficultés croissantes pour assurer les enseignements, l'établissement a décidé de renoncer à la contrainte particulière qu'il avait fixé pour le recrutement des chargés de cours consistant à réserver le bénéfice du statut de chargé de cours aux seuls doctorants inscrits en doctorat depuis moins de 6 ans.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les modalités d'organisation des activités Culture et Sports proposés aux personnels pour l'année universitaire 2019/2020.**

L'université Bordeaux Montaigne offre depuis plusieurs années à ses personnels une palette d'activités dans les domaines du sport et de la culture qui prennent des formes diverses, soit ateliers hebdomadaires, soit stages ou week-end. Ces activités connaissant un réel succès, les personnels demandent à ce qu'elles soient diversifiées.

L'université a fait le choix d'investir dans l'action sociale de ses personnels, son développement a un coût très majoritairement pris en charge par l'université, avec une participation minimale des personnels sans augmentation cette année. Une hausse est à prévoir pour les cotisations 2020.

Cette année, les ateliers seront ouverts aux retraités, aux conjoints des personnels... En cas de difficultés sur les capacités d'accueil, la priorité sera donnée au personnel de l'université.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le lancement par l'Université Bordeaux Montaigne, au nom et pour le compte du SIGDU, d'une procédure de régularisation administrative des forages Paillère n°1 et n°3, en application des dispositions en vigueur du code de l'environnement.**

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un ensemble de tarifs portant sur l'exercice 2019/2020.**

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, plusieurs opérations de sorties d'inventaire.**

La première opération porte sur la régularisation d'opérations de vente de matériels du SIGDU via le Service des Domaines pour une valeur de 2 889,39 € (valeur d'acquisition 30 599,95€).

La seconde sortie d'inventaire porte également sur une cession au Service des Domaines de mobilier de bureau (Kardex) pour une valeur de 52,16 € (valeur d'acquisition 7 646,60 €).

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé d'une opération de sortie d'inventaire, validée par Madame la Présidente dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, portant sur du mobilier correspondant à un montant global de 4 195 €.**

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé d'une liste d'admissions en non-valeur accordées par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, pour un montant total de 277,90 €**

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Université d'Antananarivo (Madagascar), l'université de Lomé (Togo), l'université de Mexico (Mexique), l'université de La Plata et l'université des arts de Buenos Aires (Argentine), l'université de San Marcos de Lima (Pérou) et l'université de Cagliari (Italie).**